



Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants et des jeunes

Recueil d'actions innovantes au sein du réseau des Collectivités amies des enfants partenaires de l'UNICEF France

Février 2013

Recueil des actions et des projets

Contexte et réseau des Collectivités amies des enfants

Exemples de mesures innovantes

2.1 Les innovations pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale afin d'assurer l'égalité d'accès pour tous les enfants (pages 3 à 13)

2.2 Les innovations pour offrir un environnement attentif aux besoins et aux problèmes des enfants et des adolescents (pages 14 à 21)

Contexte et réseau des Collectivités amies des enfants

L'UNICEF France est une association à but non lucratif, régie par la loi de 1901, créée en 1964 et reconnue d'utilité publique en 1970. Elle est dépositaire d'un mandat international de défense de la cause des enfants, délivré par l'UNICEF International.

S'adossant à un large réseau de bénévoles, l'association mène de nombreuses actions de sensibilisation en direction du grand public, des enfants et des jeunes, des établissements scolaires, etc. pour **faire connaître les droits de l'enfant**.

Elle veille à la bonne application de la Convention internationale des Droits de l'enfant sur le territoire et décide d'actions institutionnelles en direction des autorités françaises et du Parlement lorsqu'elle identifie des lois ou des situations qui seraient contraires à ses principes.

Depuis 11 ans, les initiatives « Ville amie des enfants » et « Département ami des enfants », reposant sur un partenariat étroit avec les collectivités territoriales, incitent à un meilleur respect des droits de l'enfant localement.

En tant qu'acteur majeur de la promotion, de la défense et de la mise en œuvre des droits de l'enfant, l'UNICEF France a la conviction que **les collectivités territoriales, au quotidien aux côtés des enfants, constituent un vecteur majeur de promotion et d'exercice réel des droits de l'enfant pour leur assurer construction, développement et épanouissement respectueux de leurs besoins.**

Pour intégrer le réseau, les Villes amies des enfants adoptent un programme d'actions et s'engagent à poursuivre ou à initier des politiques innovantes pour les droits de l'enfant dans la ville. **Egalité d'accès aux loisirs, aux services, à la santé, environnement protecteur, solidarité locale et internationale sont autant de choix politiques à faire.** La collectivité doit également valoriser la participation, l'écoute et la consultation des enfants sur les sujets qui les concernent. L'UNICEF devient alors l'un de ses partenaires privilégiés. Le titre Ville amie des enfants est remis en question à chaque échéance municipale.

A ce jour, 231 Villes et quatre Départements sont « amis des enfants ». Ceci représente un ensemble de plus de 2 millions d'enfants et 12 millions d'habitants vivant et profitant des services d'une collectivité partenaires de l'UNICEF en France.

Un Comité de suivi, constitué de représentants de Villes et de Départements membres du réseau, se réunit trois à quatre fois par an pour échanger sur des problématiques touchant l'enfance et la jeunesse en France, développer la dynamique et proposer des pistes d'évolution du réseau.

Pour préparer les travaux du Comité de suivi, il a été lancé en octobre 2012 un appel à propositions auprès de toutes les Villes et Départements amis des enfants sur le thème des actions et des projets mis en place pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

En effet, la situation des enfants pauvres en France représente un enjeu majeur pour notre société et cette problématique ne cessera de croître dans les années à venir. Les solutions peuvent venir du terrain et des acteurs en proximité avec l'enfant. Les collectivités jouent déjà un rôle privilégié en ce domaine et proposent des solutions pérennes face à la précarisation et à ses conséquences sur les enfants.

Ce recueil est le fruit de cet appel lancé auprès du réseau Ville amie des enfants pour faire connaître et partager leurs expériences. Il rassemble également les bonnes pratiques recensées depuis 2010 par le service des relations avec les Collectivités territoriales de l'UNICEF France et qui ont été reprises dans la contribution de l'UNICEF France à la Conférence nationale de lutte contre la pauvreté et les exclusions de décembre 2012. Il est amené à évoluer et à s'enrichir au fur et à mesure des initiatives et des dispositifs mis en place par les Collectivités membres du réseau.

Les exemples présentés sont loin d'être exhaustifs, mais reflètent le champ des possibles au sein du réseau des collectivités amies des enfants partenaires de l'UNICEF. Chacune des Villes citées représente à elle seule toutes les villes du réseau ayant mis en place des structures ou des dispositifs similaires.

1. Exemples de mesures innovantes

1.1 Les innovations pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale afin d'assurer l'égalité d'accès pour tous les enfants :

Les exemples présentés dans cette rubrique illustrent ce que font les Villes notamment pour l'accueil des enfants porteurs de handicap en milieu ordinaire, la scolarisation d'enfants issus des minorités et toutes les actions qui favorisent l'accès des enfants issus de familles en situation de précarité ou non aux services de base.

- **AUBAGNE (13) Ville amie des enfants depuis 2003 – 43 500 habitants / 8 997 enfants :**

➤ Accueil des enfants présentant un handicap dans les crèches collectives de la ville :

Depuis 2010, un agent est employé sur un plein temps pour accompagner les enfants présentant un handicap sur les crèches collectives de la ville.

Objectifs du projet :

- Intégrer les enfants de moins de 4 ans présentant un handicap dans un milieu ordinaire
- Accompagner les enfants individuellement en respectant leur rythme de vie
- Participer à la coéducation en lien avec le projet de vie de la famille
- Permettre aux familles concernées de concilier vie familiale et professionnelle

Organisation et déroulement :

- Moyens humains mis en place : ***un agent affecté à temps plein sur le poste formé à l'accompagnement du handicap***
- Possibilité d'accompagner plusieurs enfants selon le planning d'accueil prévisionnel. La gestion se fait en lien avec les directrices des structures d'accueil collectives
- Travail avec les partenaires se réunissant autour de la prise en charge de l'enfant et de sa famille
- Inscription des familles en amont au niveau du Service Petite Enfance dans le but de préparer au mieux l'accueil de l'enfant
- Préparation de l'accueil avec l'agent d'accompagnement en lien avec l'équipe en place de la crèche concernée et le projet social

Nombre d'enfants et tranche d'âge concernés par le dispositif : Le nombre d'enfants peut aller de un à quatre enfants qui peuvent bénéficier de cet accompagnement privilégié. Il est défini en fonction du besoin d'accueil de la famille et des possibilités de présence de l'enfant en regard de sa pathologie et des soins externes pouvant être réalisés (hôpital de jour, CAMSP...). L'âge des enfants va de 12 mois à 4 ans.

Résultats attendus pour les enfants et pour la ville : Ce dispositif permet à l'enfant et à la famille une intégration au sein d'un groupe d'autres enfants qui permettra l'augmentation des chances d'évolution du potentiel de l'enfant et son intégration. Il permet aussi de travailler le lien nécessaire avec la maternelle ou autre établissement (en fonction du type d'handicap et des possibilités de

l'enfant). Il existe au-delà de cet accueil une véritable reconnaissance du handicap dès le plus jeune âge et, par le biais du projet social, une réelle volonté d'intégration.

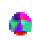



Résultats et bénéfices observés depuis la mise en œuvre du projet : Plusieurs enfants concernés ont pu avoir un accompagnement privilégié et individualisé tout en étant au sein d'un groupe. L'observation a pu découvrir des progrès importants quant à l'acquisition de l'autonomie et de l'évolution au sein du groupe.

➤ **Accueil prioritaire des enfants dans les structures Petite enfance dont les familles présentent des difficultés d'ordre social :**

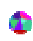
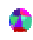
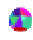
Date et durée du projet : Depuis 2006, une centralisation des préinscriptions en accueil collectif pour les enfants de moins de 3 ans a été mise en place sur la ville. En nous référant aux textes législatifs concernant l'accueil des enfants dont les familles sont au RSA, une prise en charge de ces dossiers est gérée par le Service de la Petite Enfance sous la tutelle de la Coordinatrice du Service.

Description du projet : Depuis toujours, la Ville d'Aubagne est attentive à l'intégration des personnes présentant une difficulté d'ordre social dans leur parcours professionnel ou familial. De ce fait, un gros travail en amont avec les partenaires sociaux est réalisé afin de donner à ces familles un maximum de chance de pouvoir intégrer la vie professionnelle ou une formation. Dans ce sens, les enfants de ces familles sont pris prioritairement sur un accueil collectif dans une variation d'accueil en lien avec les besoins des familles.

Objectifs du projet :

-  Permettre aux familles présentant des difficultés sociales de pouvoir avoir un parcours d'insertion
-  Accueillir les enfants de ces familles au sein d'un groupe
-  Participer à la coéducation en lien avec le projet de vie de la famille et du projet social de l'établissement
-  Permettre aux familles concernées de concilier vie familiale et professionnelle

Organisation et déroulement : *(moyens humains et techniques nécessaires, services et partenaires impliqués, logistique, calendrier, ...)*

-  Centralisation des demandes de places en crèche collective effectuée par la Coordination Petite Enfance en lien avec les partenaires sociaux suivant les familles
-  Rencontres des familles au moment de l'inscription de l'enfant par une des directions de structure (professionnel de la Petite Enfance) pour évaluer le besoin réel d'accueil et la faisabilité de la demande
-  Réponse à la demande d'accueil au plus vite en fonction du besoin. Ce type de demande est étudié prioritairement

Nombre d'enfants et tranche d'âge concernés par le dispositif : Le nombre d'enfants est variable d'une année à l'autre et peut représenter en moyenne 20% de l'effectif global d'accueil. Les derniers chiffres étaient pour février 2012 à 39 enfants accueillis via ce dispositif pour 230 places agréées.

Résultats attendus pour les enfants et pour la ville : le travail en réseau avec les partenaires sociaux et différentes associations d'aide aux familles a permis de mettre en place une organisation commune concernant l'accueil des enfants. Le travail avec les équipes a aussi été initié à travers le projet social pour permettre d'augmenter les chances d'insertion des familles tout en les confortant dans leur parentalité. Les résultats sont donc sur deux tableaux indissociables : la famille (très souvent monoparentale) et l'enfant. Il est à noter que cet accueil est le plus souvent occasionnel dans un premier temps ce qui permet aussi de poser un cadre puis peut s'ouvrir ensuite sur un accueil plus régulier en fonction du projet d'accueil de la famille et de la fin d'une période de sans emploi.

Résultats et bénéfices observés depuis la mise en œuvre du projet : C'est un axe double qui est observé : un accueil enfants parallèlement à l'insertion professionnelle des parents. C'est une dynamique insufflée par les équipes et permettant l'épanouissement de l'enfant dans un travail, souvent nécessaire au début, de détachement.

Contact : Anne Lys – Directrice Enfance, Petite enfance, Parentalité de la Ville d'Aubagne - 04. 42.18.18.29 - anne.lys@aubagne.fr

➤ **Périscolaire du soir : gratuité de la première heure**

Ce dispositif a été mis en œuvre depuis septembre 2011, avec renouvellement pour chaque année scolaire. Le projet consiste en un temps d'accueil et d'accompagnement des enfants âgés de 3 à 11 ans sur le temps des leçons (de 16h30 à 17h30), en leur permettant une découverte d'activités culturelles, sportives encadrées par des animateurs formés, partenaires publics et associatifs (enseignants, associations culturelles et sportives, personnels de différents services de la ville, des bénévoles).

Les activités proposées : leçons, expression corporelle, sciences et technique, théâtre, jeux de société, jeux de plein air, roller, hand, football, arts plastiques, argile, céramique....

Contact : Evelyne Markai – Directrice Education de la Ville d'Aubagne – 04.42.18.19.59 - evelyne.markai@aubagne.fr

➤ **Transports gratuits pour tous**

Instauration de la gratuité des bus (lignes régulières, services scolaires, transport à la demande sur l'ensemble du territoire de l'agglomération permettant le désenclavement de certaines familles, la mobilité des jeunes et contribue à améliorer le pouvoir d'achat des familles et des salariés.

La gratuité contribue à augmenter le pouvoir d'achat. Il a été calculé que sur une année une famille pouvait économiser 2 000 € en utilisant les transports collectifs gratuits. Aubagne et sa communauté d'agglomération sont les premières collectivités à appliquer cette mesure dans le département des Bouches du Rhône.

Le financement est assuré par le versement transport des entreprises de plus de neuf salariés. Il a pu être augmenté lorsque la population de la communauté d'agglomération a dépassé les 100 000 habitants, et à la faveur d'un dépôt de projet de création de transports en site propre. Cette taxe rapportera deux millions d'euro supplémentaires, alors que la part des recettes de la billetterie dans le budget des Bus de l'Agglo représentait 700 000 €.

Contact : Le service Transports de l'agglomération du pays d'Aubagne et de l'étoile

- **BESANÇON (25) Ville amie des enfants depuis 2005 – 122 308 habitants/14 372 enfants**

- **Accueil d'enfants polyhandicapés dans une crèche de 26 berceaux**

Fruit d'un partenariat particulièrement constructif entre l'ADAPEI et la ville, la crèche collective du quartier des Clairs-Soleils de Besançon permet d'accueillir six enfants polyhandicapés sévères, sur un total de 26 places. Les enfants polyhandicapés vivent ainsi au quotidien avec les enfants valides et partagent avec eux les différents moments de la journée, leur évitant l'exclusion et l'isolement dès leur plus jeune âge.

Contact : Stéphane CROVELLA - Direction petite enfance de la ville de Besançon - 03.81.41.21.81

- **La Ville accorde des bons d'aide aux familles les plus modestes** (quotient familial inférieur à 450€) pour permettre l'accès de leurs enfants aux ALSH.

- **BOULOGNE-BILLANCOURT (92) Ville amie des enfants depuis 2012 – 113 236 habitants/22 846 enfants**

La Ville privilégie l'inclusion en milieu scolaire ordinaire des enfants porteurs de handicap à partir de 3 ans et soutient la mise en place de projets personnalisés de scolarisation dans les écoles maternelles et élémentaires. En cas de besoin, elle emploie directement des agents municipaux spécialisés si l'Education nationale ne peut mettre un AVS (auxiliaire de vie scolaire) à la disposition de l'enfant. De plus, un jardin d'enfants adapté de quinze places accueille également des enfants de 18 mois à 6 ans, tous handicaps confondus.

Contact : Guy-René BAROLLI – Adjoint au maire chargé des Affaires scolaires - Guy-Rene.Baroli@mairie-boulogne-billancourt.fr

- **CHOLET (49) Ville amie des enfants depuis 2004 – 54 215 habitants/13 553 enfants**

La Ville de Cholet a édité une charte d'accueil de l'enfant porteur de handicap et sensibilise tout particulièrement son personnel à cet accueil spécifique. Médiathèque, ludothèque, Musée d'Art et d'Histoire et musée du textile ont mis en place des visites spécifiques et adaptées.

Contact : Marion VEILLET, Responsable d'activité Point Info Famille, 02.72.77.21.35 ou mveillet@ville-cholet.fr

- **COLMAR (68) Ville amie des enfants depuis 2002 – 67 132 habitants / 16 190 enfants :**

- **Les actions du Centre Communal d'Action Sociale :**

Le CCAS accueille quotidiennement des personnes en situation de précarité afin de les aider à faire face à leurs difficultés. En 2011, le CCAS a délivré 29 539 aides au profit de 4 169 ménages colmariens. Les aides sont de nature très diverses et délivrées en fonction des difficultés rencontrées :

- L'aide alimentaire : bons d'achat et colis alimentaires de l'association « La Manne »
- L'aide à l'énergie : participation au paiement de factures de gaz et d'électricité, bons pour l'achat de fioul, bois, charbon, bouteille de gaz. Le CCAS contribue au Fonds de solidarité logement énergie, piloté par le Conseil général à hauteur de 600 € maximum par an.
- L'aide au logement : participation au loyer, assurance habitation, aide ponctuelle à l'acquisition de mobilier, hébergement d'urgence (nuitées à l'hôtel)
- L'aide en faveur des enfants : participation aux frais de colonie de vacances ou du CLSH, aux frais de restauration scolaire ou de garderie périscolaire et aux frais de garde
- Le relogement de familles nomades sédentarisées : la Ville a entrepris la construction de 39 maisons PLAI en collaboration avec l'Office Public de l'Habitat « La Colmarienne du logement ».

Enfin, la Ville soutient et travaille en partenariat avec les associations locales qui œuvrent au quotidien auprès des familles en difficulté sociale.

- **Les aides à la scolarité et à la restauration scolaire :**

La Ville attribue une aide financière aux familles colmariennes dont l'enfant entre pour la première fois en école primaire (CP - 50€ par enfant) et pour la première fois au collège (6^{ème} – 75 € par enfant). La Ville subventionne également l'aide personnalisée aux devoirs pour les élèves colmariens en difficultés. Elle vise à compléter les dispositifs déjà existant mis en place par l'Education nationale.

Enfin, la Ville octroie une réduction de 30% du coût de la restauration scolaire dans les écoles maternelles et primaires pour les familles non imposables.

- **Accès à la culture :**

Depuis 2009 au Collège Molière et 2011 dans une classe de CM2 (situés en Zone d'éducation prioritaire), la Ville a mis en places des horaires aménagés pour proposer des cours de théâtre aux élèves intéressés. Deux enseignants du Conservatoire à Rayonnement Départemental interviennent dans les deux établissements pour des cours de pratique théâtrale à raison de deux heures hebdomadaires pour chaque groupe d'élèves, complétés par deux heures d'enseignement théorique assurées par les professeurs du collège. Une compagnie de théâtre locale accueille régulièrement ces élèves avec leurs enseignants pour des rencontres avec une équipe technique, les artistes et des participations à des spectacles.

Depuis 2008, la Ville a développé « Le Ciné-Pass Junior » pour les 6-15 ans (5€ pour bénéficiaire de 12 entrées gratuites dans les deux cinémas de la Ville) et « Le Culture Pass » pour les 16-23 ans offrant une remise de 50% dans les lieux culturels de la ville partenaires du dispositif (10€ pour un carnet de 12 tickets).

Contact : Jean-Paul MARTIN – responsable du Bureau Information Jeunesse – 03.89.20.67.91 ou cmecolmar@voila.fr

- **FONTENAY-SOUS-BOIS (94), Ville amie des enfants depuis 2004 –50 082 habitants / 13 021 enfants :**

➤ **La refonte des tarifs sociaux :**

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la Ville de Fontenay-sous-Bois a modifié son mode de calcul du quotient familial et a été aligné pour les activités scolaires et périscolaires. Cette refonte a permis d’inclure les frais de restauration scolaire pour les tranches correspondant aux revenus les plus modestes. Résultat : pour 68% des enfants inscrits en restauration scolaire, la refonte a représenté une baisse ou un maintien des tarifs par rapport au mode de calcul antérieur.

Contact : Sophie VACHER – DGA Finances – 01.49.74.77.51

➤ **Le Pass solidaire :**

Le Pass solidaire permet l’accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs d’enfants de familles aux revenus les plus modestes (quotient familial entre 1 à 5 inclus). Les enfants et les familles bénéficient d’un chéquier d’une valeur de 100 € qu’ils peuvent utiliser pour toutes les prestations proposées par les services municipaux : médiathèque, cinéma municipal, conservatoire de musique et de danse, école d’arts plastiques, équipements sportifs (patinoire, piscine,...), restauration scolaire, centres de loisirs, ludothèques, classes découverte, mini séjours. Ils peuvent également l’utiliser dans les associations culturelles et les clubs sportifs locaux représentant une offre de plus de 60 disciplines.

Contact : Jocelyne LANNEAU – Directrice du CCAS – 01.49.74.75.44

➤ **Vaccinations gratuites** pour les moins de 6 ans dans le centre de santé municipal.

- **LAMBRES LEZ DOUAI (59) Ville amie des enfants depuis 2007 – 5 039 habitants/1 004 enfants**

La Ville a créé une structure multi-accueil offrant une grande amplitude horaire (de 5h00 à 22h du lundi au vendredi) avec des formules d’accueil adaptées aux besoins des familles (accueils temporaires, permanents ou de courte durée le soir).

- **LANDIVISIAU (29) Ville amie des enfants depuis 2010 – 9 165 habitants / 2 146 enfants : Une politique tarifaire pour permettre l’accès aux loisirs pour tous.**

En 2010, la Ville s’est lancée dans une refonte tarifaire basée sur les quotients familiaux de la Caisse d’Allocations Familiales. En 3 ans, le nombre d’enfants inscrit aux activités du service a augmenté de 35%, et dans le même temps le taux de fréquentation a augmenté de 20% et les coûts de gestion ont diminué de 25 % pour la Ville.

Contact : David SZWERTAK - Responsable Service Enfance - 02 98 68 11 65 - d.szwertak@ville-landivisiau.fr

- **LE CANNET (06) Ville amie des enfants depuis 2006 – 42 158 habitants/8 169 enfants**

Un Bébé bus : Une commune particulièrement étendue où certaines familles avaient des difficultés d'accès aux haltes-garderies traditionnelles. La ville a mis en place le « Bébé-Bus », halte-garderie itinérante (enfants de 3 mois à 3 ans) afin de rapprocher les habitants et répondre aux demandes d'accueil ponctuel des familles.

Contact : service d'information et de coordination petite enfance au 04.93.99.69.61 ou petite.enfance@mairie-le-cannet.fr

- **LE MANS (72) Ville amie des enfants depuis 2005 – 148 912 habitants/33 965 enfants**

La Ville du Mans a créé, en partenariat avec la Fédération Loisirs Pluriel, un accueil d'enfants polyhandicapés de 3-13 ans dans un centre de loisirs. Le principe : 50% enfants valides/50% d'enfants porteurs de handicap. Tous les enfants sont acceptés, quelque soit leur handicap et tous les enfants partagent les mêmes activités.

- **LORIENT (56) Ville amie des enfants depuis 2003 – 61 844 habitants/11 374 enfants**

La ville développée un réseau visant à rendre plus qualitatif et individualisé l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures municipales. Une psychomotricienne et une auxiliaire d'intégration accompagnent les enfants, en fonction du contrat établi entre les parents, le milieu médical et les accueillants de l'enfant.

- **NEVERS (58) Ville amie des enfants depuis 2002 – 40 934 habitants/9 824 enfants**

La ville accueille des enfants en situation de handicap dans ses écoles. Chaque enfant est suivi par la Maison Départemental des Personnes Handicapées (MDPH) et certains sont orientés vers les 12 classes d'intégration scolaire (CLIS).

D'autres enfants sont scolarisés en milieu ordinaire que ce soit en maternelle ou en primaire. Dans ce cas, tous les personnels intervenant auprès des enfants bénéficient de formations sur les situations de handicap (apprentissage de la langue des signes), les dispositifs d'intégration, les soins et les accompagnements spécifiques à prodiguer.

- **NICE (06) Ville amie des enfants depuis 2006 – 350 000 habitants / 68 317 enfants : La Ville développe depuis 2008 une politique ambitieuse en direction des familles les plus vulnérables en diversifiant les modes d'accueil du petit enfant.**

➤ **Mise en place d'un vivier/quota de places réservées**

La Ville a mis en place un dispositif de réservation de places prioritaires, dans l'ensemble de ses établissements, pour les enfants dont le ou les parent(s) :

- sont en difficulté sociale. Depuis septembre 2008, un partenariat avec le Conseil Général des Alpes-Maritimes permet à ces familles de bénéficier de Chèques d'accompagnement parental pour régler les frais d'accueil.
- sont suivis par des associations et sont inscrits dans un parcours de réinsertion sociale, notamment dans le cadre de l'opération « Espoir Banlieues » dans les quartiers en CUCS, mais aussi avec des associations à caractère social sur l'ensemble des quartiers de la ville.

- sont en démarche active d'insertion par le retour à l'emploi et bénéficiaire de minimas-sociaux. Il s'agit d'une démarche d'aide au retour à l'emploi grâce à la signature d'un protocole de partenariat « Accueil Insertion Professionnelle » avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle en coordination avec le Conseil Général. Cette action vise à faciliter le retour à l'emploi d'une famille, en levant le frein du mode d'accueil de l'enfant.

➤ **Mise en place d'aides financières**


L'attribution d'une allocation municipale compensatrice : Dès 2008, en complément des places d'accueil, la municipalité a décidé l'attribution d'une allocation municipale compensatrice pour venir en aide aux parents dont les enfants sont sur liste d'attente dans les établissements de la Petite Enfance. Le montant de cette allocation peut atteindre 200 euros maximum par mois, en fonction des revenus des parents. En 2008, cette mesure ne concernait que les familles qui, en liste d'attente pour une place en crèche pour leur enfant, avaient recours à une assistante maternelle privée et faisait garder leur enfant 4 ou 5 jours par semaine. Depuis avril 2011, l'allocation est ouverte à tous les parents en attente d'une place de crèche, qui travaillent et embauchent une assistante maternelle, quelle que soit la durée de leur temps de travail. Depuis sa création, près de 656 familles - pour un montant de 697 538 €- ont perçu cette aide ce qui représente autant de demandeurs en moins inscrits sur la liste d'attente.

L'attribution d'une aide financière par l'association Kd'Urgences : Cette aide concerne les familles en situation de monoparentalité. Une convention partenariale avec la Fondation Kd'Urgences a été signée le 17 octobre 2011. Elle permet de faciliter l'accueil des enfants issus de familles monoparentales en situation d'urgence dans les établissements d'accueil de la Ville de Nice. Cette action nouvelle se matérialise par une aide financière. Au titre du 1^{er} semestre 2012, 8 familles ont reçu de la Fondation Kd'Urgences, une aide d'un montant respectif de 200 euros.

➤ **Mise en place d'un « accueil à la demande »**

La Ville de Nice apporte une réponse à la demande des familles ayant des impératifs personnels urgents et imprévisibles. Depuis 2009, une Halte-Jeux créée en cœur de ville, répond à ce besoin par l'accueil des enfants en demi-journée, avec ou sans réservation et surtout en urgence. Le taux de remplissage de la structure en 2011 est de 100 %.

Ces actions, mises en place par la municipalité depuis 2008, ont pour objectif d'apporter une réponse adaptée aux familles connaissant des difficultés, sans stigmatiser.

 C'est la raison pour laquelle, et c'est une particularité, la Ville n'a pas opté pour la création de crèches dites « sociales ». Elle a apporté son soutien aux familles en difficulté sociale ou parentale en diversifiant ses modes d'accueil sur l'ensemble des structures Petite enfance du territoire.

➤ **Solutions petite enfance**

Il s'agit d'un dispositif expérimental innovant en matière de mode d'accueil en horaires étendus ou atypiques, soutenu par la Ville de Nice et la Caisse d'allocations familiales des Alpes Maritimes. Depuis le 1er octobre dernier, les familles, résidant à Nice, peuvent en complément d'un accueil de 10h par jour minimum en crèche ou auprès d'une assistante maternelle municipale, bénéficier d'un service de garde à domicile.

Une personne qualifiée peut intervenir au domicile des parents pour prendre en charge leur enfant « avant et/ou après la crèche » et ce, au même tarif horaire que celui appliqué à la crèche.

➤ **Création des Pôles Petite enfance**

Il s'agit de projets ambitieux, uniques et dynamiques ouverts à toutes les familles et aux associations et répond aux besoins du quartier.

Le Pôle Petite Enfance est un lieu « multi » accueil de proximité, un lieu d'orientation, d'information, d'accueil de la petite enfance et destiné à l'accueil de différents publics : enfants, familles, professionnels et partenaires divers.

Les espaces intérieurs et extérieurs (jardin, terrasses, parking, etc.) sont partagés par différentes structures publiques et associatives, dédiées à la petite enfance. En fonction des besoins du quartier le Pôle comprend : un multi-accueil collectif et/ou une Antenne du Service d'Accueil Familial, associé à un Relais Petite Enfance municipal, une Ludothèque, un Lieu d'accueil Enfants/Parents voire un lieu intergénérationnel.

Contact : Françoise Monier – Adjointe au Maire en charge de la Petite Enfance – 06.20.72.08.18
francoise.monier@ville-nice.fr

• **VALENCE (26) Ville amie des enfants depuis 2011 – 67 000 habitants / 15 694 enfants :**

La Ville œuvre dans différents secteurs pour lutter contre les effets de la précarité sur les enfants et leurs familles.

➤ **Dans le domaine de la Petite enfance :**

Les demandes d'accueil provenant des familles en situation de vulnérabilité sociale (familles mono parentales, étudiants, sans papiers, ...) sont examinées en priorité par la Commission d'admission et la Ville a également créé quelques places pour les situations d'urgence, à la demande du Conseil général de la Drôme.

➤ **Dans le domaine du logement :**

La Ville met gracieusement à la disposition de l'association Emmaüs trois logements pour accueillir les familles d'étrangers.

➤ **Dans le domaine de l'éducation, de l'accès aux sports, à la culture et aux loisirs :**

La Ville apporte un soutien individualisé pour les 2-16 ans en situation de fragilité dans le cadre du Service de réussite éducative. Cela implique le suivi régulier des enfants et des jeunes pour lutter contre le décrochage scolaire, la prise en charge des exclusions temporaires et définitives, un accompagnement administratif des familles. Des aides financières peuvent être allouées afin de favoriser la réussite éducative des enfants/jeunes selon leurs projets (équipements sportifs, déplacements, frais d'inscription à une activité).

La Ville porte en régie trois centres sociaux qui travaillent à favoriser l'accès de tous aux loisirs, à la culture et à la citoyenneté. La politique tarifaire mise en place permet au plus grand nombre de profiter des centres de loisirs, véritables lieux d'éveil grâce aux activités déployées. S'ajoute l'accompagnement à la parentalité qui constitue un axe fort des différents projets de la Ville. Ainsi, au sein des équipements municipaux, diverses actions sont mises en place afin d'accompagner les parents qui le désirent dans leur fonction parentale : Action Thé et Pause Café des parents.

Enfin, les centres sociaux municipaux portent également un Contrat d'Accompagnement Local à la Scolarité (CLAS). Ces actions s'adressent aux enfants et aux jeunes scolarisés, de l'école élémentaire au lycée. Elles se déroulent hors du temps de l'école et sont distinctes de celles que l'école met en

œuvre pour les élèves en difficulté. Le travail mené vise à encourager le goût de la culture la plus diversifiée, l'envie d'apprendre et le plaisir de découvrir. Ils s'attachent à renforcer, grâce à un accompagnement spécifique, le sens de la scolarité et la confiance des enfants et des jeunes dans leurs capacités de réussite.

La Ville est également le relai du dispositif « Tous au sport » (susciter l'envie, initier la pratique et vivre sa passion) en soutenant financièrement les activités proposées par les associations sportives de la Ville.

Enfin, la Ville soutient « Culture du Cœur » qui coordonne et anime un réseau d'offre de gratuité pour des spectacles jeunes publics et des ateliers de pratiques artistiques en direction des enfants en précarité.

Contact : Marie LANTHEAUME-FAVIER – Adjointe au Maire chargée de la petite enfance, restauration scolaire et droit des étrangers - 04 75 79 22 88 - marie.lantheaume-favier@mairie-valence.fr

- **SAINT ANDRE LES VERGERS (10) Ville amie des enfants depuis 2009 – 11 264 habitants/2 607 enfants**

Cette VAE accueille des enfants en situation de handicap (moteur ou mental) ou atteints d'une maladie chronique, dans toutes ses structures enfance et petite enfance. Originalité du dispositif : les enfants bénéficient d'un accompagnement à la socialisation et d'un accès à la scolarisation à chaque étape de leur vie. Ainsi, dès la naissance et jusqu'à 4 ans, l'accueil d'enfant handicapé est possible à la Maison de la Petite Enfance et donne lieu à l'établissement d'un Plan d'Accueil Individuel (P.A.I.) par le médecin de la structure. Le CLSH maternel, réservé aux enfants âgés de 3 à 6 ans, accueille des enfants trisomiques et autistes. Situé dans l'enceinte même de l'école, au cœur de la commune, les locaux ont été adaptés aux besoins des enfants. L'équipe d'animation propose de nombreuses activités avec pour objectif de favoriser la citoyenneté, la socialisation et l'autonomie des enfants. Les trois écoles élémentaires que compte Saint-André accueillent des enfants atteints d'autisme et depuis 3 ans, une classe T.E.D. (Troubles Envahissants du Développement ou troubles du développement qui apparaissent dans l'enfance) fonctionne dans une des écoles. En outre, le Club Ado, ouvert aux 12-18 ans, accueille également de jeunes handicapés.

- **SAINT-ETIENNE (42) Ville amie des enfants depuis 2003 – 182 522 habitants/37 927 enfants**

La Ville a développé, en partenariat avec une association d'aide à domicile locale, un dispositif permettant aux familles monoparentales qui rencontrent des difficultés de garde en dehors des heures d'ouverture des structures, une aide directement au domicile de la famille pour s'occuper soit du bébé, soit l'emmener à la crèche.

- **STAINS (93) Ville amie des enfants depuis 2010 – 34 887 enfants/11 500 enfants**

Mise en place d'un centre municipal de santé garantissant l'accès aux soins et la prévention pour tous dans le cadre de consultations de médecine générale, dentaires et paramédicales. Des vaccinations gratuites ont lieu une fois par semaine pour les plus de 6 ans grâce au partenariat avec le Conseil général de Seine Saint Denis. Des actions spécifiques sur l'équilibre alimentaire et la prévention de l'obésité, la lutte contre le VIH/SIDA, les infections sexuellement transmissibles ou encore les diverses formes de dépendance ont également été mise en place. Pour information, la ville dépense 1,9 millions d'euros en coût de fonctionnement.

- **VERNOUILLET (28) Ville amie des enfants depuis 2009 – 11 779 habitants/3 678 enfants**

La Ville a ouvert en 2009, une épicerie sociale qui propose à ses habitants en situation de précarité, une aide alimentaire d'urgence, une assistance à la gestion du budget, un soutien à l'insertion vers l'emploi et des activités créatives. Mais le plus de cette épicerie pas comme les autres : une permanence d'accès aux soins et à la santé (PASS). Des femmes et des enfants, grâce à ce dispositif, sont remis en confiance avec les professionnels de santé pour se faire soigner. Cette permanence propose une évaluation de la santé de la personne, la délivrance de médicaments, des vaccinations et peut réorienter vers un spécialiste.

- **CONSEIL GENERAL DU DOUBS (25), Département ami des enfants depuis 2011 – 520 000 habitants / 131 655 enfants :**

- **Dispositif « Cantines pour tous » :**

Créé en 2007, ce dispositif vise à favoriser l'accès à la restauration dans les collèges aux élèves issus de familles aux revenus modestes. Il s'applique à tous les élèves demi-pensionnaires ou internes (à raison d'un repas par jour), boursiers de l'Etat, quel que soit le taux, scolarisés dans les établissements publics ou privés du département ou des trois départements limitrophes de Franche-Comté. Les familles peuvent bénéficier d'une réduction tarifaire de 50% de la part résiduelle de la facture à la charge de la famille, déduction faite du montant des bourses de l'Etat et des éventuelles remises d'ordre et de principe.

Il s'agit de permettre à chaque collégien de vivre sa vie scolaire dans les meilleures conditions dans une triple finalité :

- Sociale : en rendant accessible aux enfants de toutes les familles les demi-pensions des collèges pour faire en sorte que la non-fréquentation de la cantine résulte bien d'un choix et ne soit pas dictée par des considérations financières
- De santé publique : en permettant de lutter contre certaines formes de malnutrition et contre l'obésité
- Educative : la prise en collectivité de repas équilibrés comporte à plus d'un titre une dimension d'éducation et de citoyenneté

Contact : Gilles CHARTRAIRE – Directeur de l'éducation, du patrimoine et des transports – 03.81.25.83.70 – gilles.chartraire@doubs.fr

- **Doubs Pass-Sport :**

Ce dispositif vise à favoriser le sport pour tous, vecteur de cohésion sociale et d'épanouissement de l'enfant et aider les plus démunis (familles bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire). Il s'agit d'une aide à la cotisation dans un club sportif à concurrence d'un montant forfaitaire de 30 €. Il concerne les enfants en collège ou en âge d'être scolarisés en collège (certains peuvent se trouver en primaire ou en lycée).

Contact : Catherine GOILLOT – Directrice de la jeunesse, des sports et de la culture – 03.81.25.83.90 – catherine.goillot@doubs.fr

1.2 Les innovations pour offrir un environnement attentif aux besoins et aux problèmes des enfants et des adolescents :

Vous retrouverez dans cette seconde partie, des actions mises en œuvre par les collectivités tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant et touchant les rythmes scolaires, la protection de l'enfance en danger, la lutte contre le décrochage scolaire et la parentalité.

- **CANTELEU (76), Ville amie des enfants depuis 2009 – 15 430 habitants / 4 500 enfants :**

« Prévention Dansée » :

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une politique jeunesse de prévention des comportements à risques liés à l'adolescence et propose d'utiliser comme support l'expression culturelle et artistique. Le principe : utiliser la danse comme moyen d'interaction et d'expression auprès des jeunes âgés de 13 à 14 ans. Des ateliers de danse seront animés par un chorégraphe, pour 1 classe de 4ème d'un collège. Le résultat des ateliers serait présenté au public lors du Festival des Cultures Urbaines en avril 2013.

Contact : Florence PECKRE – responsable du service Enfance Jeunesse - 02.32.83.40.19 – [f-peckre@ville-canteleu.fr](mailto:peckre@ville-canteleu.fr)

- **CHOLET (49), Ville amie des enfants depuis 2004 – 54 215 habitants / 13 553 enfants**

Depuis 2005, la Ville de Cholet propose le " Coup de Pouce CLE " (Clubs de Lecture et d'Écriture) aux élèves de CP dans certaines écoles situées en Éducation prioritaire. Ce dispositif, déjà bien rôdé, fonctionne très bien. Aussi a-t-il semblé opportun d'imaginer et de proposer deux nouveaux dispositifs complémentaires, venant ainsi étayer le champ d'une politique éducative volontariste : en amont, le " Coup de Pouce Langage " et en aval, le " Coup de Pouce Lecture CE1 ".

➤ Coup de Pouce Langage :

D'abord mis en œuvre à titre expérimental, de janvier à juin 2010, à l'école Jules Verne, le Club " Coup de Pouce Langage " concerne depuis, chaque année scolaire, 6 enfants de moyenne et grande section, repérés par les Enseignants et qui présentent des risques d'échec importants dans l'accès ultérieur au langage écrit. Il ne s'agit pas de traiter l'échec scolaire, pour qui les dispositifs de l'Éducation Nationale peuvent apporter une réponse, mais plutôt d'intervenir de manière préventive.

Le Club " Coup de Pouce Langage " propose des ateliers d'entraînement au langage à ces enfants, le soir, après la classe, pendant les quatre jours scolaires. Ils sont accompagnés par un " facilitateur de langage " et des animateurs bénévoles. Le premier accompagne les enfants en relation duelle sur le principe simple du " *je te lis une histoire, puis tu me la racontes* ".

Pendant ce temps, les animateurs prennent en charge les autres enfants et leur proposent des activités ludiques proches de la lecture et de l'écriture. Susciter l'envie de parler est l'un des moteurs de ce Club, l'évolution de l'enfant étant évaluée tout au long du dispositif par le biais d'enregistrements audio.

Enfants, parents et partenaires sont invités à deux cérémonies officielles :

- une cérémonie de lancement, après les vacances de la Toussaint, au sein de l'école, au cours de laquelle chaque acteur signe un contrat d'engagement

- une cérémonie de clôture en juin avec une remise des certificats d'assiduité

L'AsFoRel (Association de Formation et de Recherche sur le Langage) accompagne la Ville dans la phase opérationnelle de l'action : formations (facilitateur, enseignants, animateurs, pilote), suivi et évaluation.

La réussite de cette opération repose sur la synergie entre les différents partenaires : Élus, Services de la Ville et de la Communauté d'Agglomération du Choletais, Éducation Nationale, parents. L'implication de ces derniers est primordiale pour l'évolution des progrès de l'enfant : qu'il s'agisse de leur investissement dans le Club lui-même (participation à 3 séances d'ateliers langage avec leur enfant, exploitation de la revue Pomme d'Api à laquelle les enfants sont automatiquement abonnés, accompagnement des enfants au Relais Lecture du quartier, à la Médiathèque), ou de leur accompagnement pour le travail à la maison autour de quatre leviers : établir un dialogue au quotidien, favoriser l'entraînement au langage, encourager l'enfant, valoriser la réussite et créer une dynamique cohérente autour de lui.

Les objectifs : Ce dispositif propose de renforcer les structurations langagières des enfants de maternelle, en leur proposant des constructions de plus en plus complexes, avec un développement du langage spécifique à chaque enfant : "*mieux parler pour ensuite apprendre à lire*".

➤ **Coup de Pouce Lecture CE1 :**

Troisième volet de la politique éducative dans les écoles, ce dispositif périscolaire et péri familial vient s'inscrire en continuité de l'action engagée en 2005 avec la création de " Coup de Pouce CE1 " à destination des CP et de " Coup de Pouce Langage " initié en 2010 pour les enfants de maternelle. Le Coup de Pouce Lecture CE1 accompagne 4 enfants de CE1 de l'école élémentaire Brontë, repérés par l'Enseignant comme ayant besoin de développer une pratique de lecteur, à l'aide d'ateliers spécifiques, mais qui savent lire et écrire. Une animatrice recrutée par la Ville accueille ces enfants chaque lundi soir, après la classe, pour des activités ludiques et éducatives autour de l'objet livre.

Comme pour les deux autres dispositifs, enfants, parents et partenaires sont invités à deux cérémonies officielles :

- une cérémonie de lancement, après les vacances de la Toussaint, au sein de l'école, au cours de laquelle chaque acteur signe un contrat d'engagement
- une cérémonie de clôture en juin avec une remise des certificats d'assiduité

Chaque famille participante est approchée pour évaluer le besoin et la nécessité de compléter ce dispositif par d'autres parcours relevant de la Réussite éducative. La réussite de cette opération repose sur la synergie entre différents acteurs tous fédérés autour du livre : Éducation Nationale (Inspecteur, Conseiller pédagogique, Directrice, Enseignants), Médiathèque, Relais lecture dans les quartiers. L'intérêt est de relayer à la maison le travail réalisé au Club : valoriser l'enfant, encourager les progrès, promouvoir l'ouverture littéraire et la culture du livre.

Les objectifs : développer un comportement de lecteur chez l'enfant, identifier et fréquenter les lieux ressources en terme de littérature (Relais lecture, Médiathèque) et impliquer les parents autour de la lecture.

Contact : Lee-Gilles MOREAU – Service scolaire - Coordonnateur des actions de politique éducative dans les écoles - 02.72.77.24.66 – lgmoreau@ville-cholet.fr

- **COLMAR (68) Ville amie des enfants depuis 2002 – 67 132 habitants / 16 190 enfants :
L'accès en structure collective de jeunes enfants en difficulté ou en risque de maltraitance.**

En partenariat avec les services du Conseil général, la ville de Colmar accueille des enfants d'âge préscolaire dans ses structures collectives municipales avec la mise en place d'un contrat CAPE (Contrat d'Accompagnement Parent Enfant).

Les objectifs de ce dispositif sont de soutenir et accompagner les parents dans leur fonction parentale, faire un suivi de l'évolution des enfants et prévenir la maltraitance.

Contact : Service Petite Enfance de la Ville de Colmar – 03.89.20.68.22 – petite-enfance@ville-colmar.com

- **ESSEY-LES-NANCY (54) Ville amie des enfants depuis 2010 – 8 000 habitants/1 600 enfants**

Coaching pour collégiens pour lutter contre le décrochage scolaire. Pour lutter contre le décrochage scolaire et venir en aide aux collégiens en souffrance, la Ville d'Essey-les-Nancy soutient, depuis 2002, des « Ateliers positifs » au sein de son Collège. Le principe : un animateur référent intervient pour accompagner les adolescents en souffrance ou en difficulté scolaire.

Contact : Patrick THOUVENOT, responsable du Pôle Enfance, Jeunesse, Famille et Vie scolaire à la mairie d'Essey-les-Nancy au 03.83.29.01.73 ou patrick.thouvenot@mairie-essey-les-nancy.fr

- **GAP (05) Ville amie des enfants depuis 2004 – 40 000 habitants/7 052 enfants**

La Ville de Gap a formalisé un partenariat avec le CNFPT pour former ses agents municipaux à l'accueil des enfants et adolescents porteurs de handicap. Inexistant en tant que tel dans le programme de formation national du CNFPT, le module de formation a été conçu sur proposition de la Ville. A terme, l'action permettra la création d'une équipe pluridisciplinaire d'accompagnement pouvant intervenir en appui sur l'ensemble des structures d'accueil d'enfants municipales.

- **HIRSON (02), Ville amie des enfants depuis 2004 – 10 337 habitants / 1 245 enfants :
Lieu d'accueil enfants-parents (L.A.E.P.)**

Hirson a ouvert son premier L.A.E.P. en octobre 2012 et est installé dans la Maison de la Petite Enfance qui accueille le Réseau d'Assistante Maternel et le Multi-accueil. Ce nouveau service doit renforcer le lien familial : favoriser la relation enfant/parent, valoriser les compétences, prévenir la maltraitance et les phénomènes liés à l'isolement social en dehors de toute visée thérapeutique. Le vecteur d'échange entre participants et avec les professionnels est le jeu. L'espace ludique ne dispose pas de chaises pour que les parents, les enfants et les encadrants se retrouvent au même niveau.

Le L.A.E.P. est ouvert aux personnes (principalement les parents) accompagnés d'enfants de 0 à 6 ans. La fréquentation est totalement libre et gratuite : « on vient quand on veut, on reste le temps que l'on veut ». C'est un espace de rencontre et de parole pour les familles. Leur participation est anonyme et non répertoriée.

Son animation est confiée à deux professionnelles de la petite enfance. Elles sont présentes pour permettre l'échange entre les participants et les accompagner dans la recherche de solutions à leurs difficultés dans la relation enfants/parents et dans leurs préoccupations éducatives.

Les objectifs du projet :

- valoriser les parents et de retrouver des repères,
- prévenir ou de rompre l'isolement dans lequel peuvent se retrouver des parents,
- permettre l'échange entre parents, entre enfants, entre les parents et les enfants,
- proposer aux parents une orientation vers une aide extérieure (pédiatre, médecin traitant, services sociaux, éducatifs...),
- accompagner les parents dans l'apprentissage de la séparation et l'autonomie de l'enfant,
- favoriser l'intégration des enfants dans les différentes structures d'accueils du jeune enfant : multi-accueil, classe passerelle ou école.

Contact : Jacky Besnoux – Président du L.A.E.P. – 03.23.58.16.44 – csac@orange.fr

- **ISSY-LES-MOULINEAUX (92), Ville amie des enfants depuis 2003 – 60 382 habitants / 7 660 enfants : Espace Andrée Chedid, un nouvel équipement municipal dédié aux adolescents et à la famille.**

L'espace Andrée Chedid, dont l'ouverture est prévue en **décembre 2013**, sera un lieu privilégié pour proposer écoute, aide et soutien sur toutes les préoccupations du quotidien des familles. Il s'agit d'un concept unique en son genre avec des espaces spécialisés selon les publics (jeunes enfants, adolescents, parents/grands-parents).

Cet équipement développera également :

- un soutien aux structures associatives spécialisées et reconnues pour leur expertise
- une place importante dédiée au numérique et au culturel
- un programme d'animations intergénérationnelles

Il accueillera:

- Pour les enfants de moins de 4 ans :
 - Un accueil en halte-garderie
 - Un accueil Enfant - Parent de type Maison Verte
 - Un accueil Unité Parent bébé (structure de soin de jour pour traiter des troubles de relations parents-bébés) de l'EPS Erasme
- Pour les jeunes de 11 à 17 ans :
 - La Maison des Adolescents des Hauts-de-Seine (coordination des activités d'accueil, d'écoute et d'orientation des ados)
 - Le CASA (Centre d'accueil et de soins pour adolescents, évaluation médico-psychique des ados chez qui une souffrance psychique est décelée) de l'EPS Erasme
 - L'institut du virtuel Seine Ouest (réseau de professionnels visant à développer des réflexions sur les vertus et risques de l'usage de nouvelles technologies)
 - Le RESADO (réseau de partenaires pour une prise en charge globale des ados en difficulté)
- Pour les parents et les familles :
 - L'Espace Parent- Enfant (soutien aux parents dans leurs relations avec leurs enfants)/CLAVIM
 - Des permanences de l'agence locale de la CAF 92
 - Un pôle multi-associatif avec les associations A3N, UNAFAM 92, Centre d'Information sur le droit des femmes 92, Famille Accueil Surdoués, Lire et faire lire 92, Association des Parents d'Enfants Victimes, Jumeaux et plus 92, Enfance et Familles d'adoption, ...

Les objectifs du projet:

➤ Pour les jeunes enfants :

- Soigner et prévenir les difficultés liées à l'arrivée d'un enfant
- Soutenir la fonction parentale
- Créer un lieu contenant permettant l'instauration d'un lien sécurisé entre les parents et le bébé
- Développer une structure de référence et travailler en réseau avec l'ensemble des acteurs de la périnatalité et de la petite enfance

➤ Pour les adolescents :

- Proposer une qualité de soins et de prise en charge psychologique des adolescents
- Solidifier les compétences parentales face aux situations préoccupantes de leurs jeunes
- Renforcer le soutien des professionnels confrontés à des situations où ils sont démunis, impuissants et désemparés
- Initier des réponses sur mesure et en cohérence avec les différents acteurs situés sur ces jeunes
- Fédérer les ressources existantes sur les Hauts-de-Seine à destination des adolescents
- Constituer des structures de référence et un réseau à finalité de santé, de prévention et d'éducation

Contact : Bruno Jarry – Directeur du CLAVIM – 01.41.23.86.07 – bruno.jarry@ville-issy.fr

- METZ (57), Ville amie des enfants depuis 2004 – 127 498 habitants / 14 859 enfants :**

La Ville a mis en place de nombreuses actions à destination des enfants et des familles des quartiers situés en Zone Urbaine Sensible dans le cadre du Programme de réussite éducative.

➤ Projet « PEP 57 » (Association Pupilles de l'Enseignement Public de Moselle):

Ateliers Langage : L'action vise à aider les enfants de maternelle (grandes ou moyennes sections) qui ont besoin de davantage de soutien afin de maîtriser davantage la langue française. Participer à cette action, ce n'est pas se substituer aux parents ou aux enseignants, c'est accompagner les enfants pour favoriser leur maîtrise de la langue orale et les initier à des « lectures partagées ».

Ateliers Lecture : L'action est menée en direction des enfants scolarisés au cours préparatoire en risque d'échec car ils ne reçoivent pas, à la maison, le soutien nécessaire pour réussir leur apprentissage de la lecture.

Dispositif Solidarité Université Quartiers Ecoles: Il s'agit pour une quarantaine d'étudiants de Metz de poursuivre une action d'accompagnement à la scolarité auprès d'élèves en difficulté scolaire. Les étudiants apportent une aide individualisée à un petit groupe d'élèves, deux séances par semaine (deux fois une heure) pendant une année scolaire.

➤ La Maison d'Anjou (Lieu d'Accueil Parents Enfants) :

Tout au long de l'année scolaire, des petits déjeuners des parents sont organisés dans les écoles maternelles du quartier de Borny, à raison d'une rencontre toutes les 3 semaines, dès l'heure de l'entrée à l'école.

Les parents peuvent dire, échanger, réfléchir, expérimenter... sur les sujets liés à leur enfant qu'ils souhaitent aborder tels que l'éducation, place du parent ayant des difficultés en langue française, le rythme de l'enfant, les limites, le "Non", le sommeil, l'alimentation, l'image, les marques, les médias, les jeux vidéo, la relation dans la fratrie, la relation de l'enfant en cas de séparation des parents, les conflits, la violence, la punition, la relation avec l'enseignant, avec l'école ...

Des inducteurs de paroles peuvent être utilisés : boîte à idées, photo langages, phrases de pédagogues, mises en situation, événements du moment ...

Durant le petit déjeuner, les parents peuvent se fixer des objectifs à mettre en œuvre et à expérimenter jusqu'à la rencontre suivante espacée de 3 semaines. Les enseignants peuvent à un moment donné intervenir dans le petit déjeuner à la demande des parents ou des enseignants.

➤ **Metz Pôle Service : Projet « absentéisme »**

Il s'agit d'aider, d'accompagner et de soutenir les familles dans l'exercice de leur fonction parentale et éducative et de faciliter les liens avec l'école.

La démarche est de participer au repérage des difficultés qui nuisent aux relations entre l'école et les familles et à la construction des réponses adaptées.

A partir d'un objectif global qui est la fonction parentale, le projet se décline en plusieurs objectifs spécifiques :

- Lutter contre l'absentéisme scolaire
- proposer un soutien social visant à resserrer les liens de l'école avec les parents
- valoriser les rôles et les compétences des parents
- sensibiliser les parents de l'importance de leur rôle dans la vie de l'école, et la réussite de leurs enfants.

➤ **Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et de l'Adulte (CMSEA) :**

L'équipe de Prévention spécialisée du CMSEA-Sablon a souhaité mettre en place un projet à destination d'un groupe d'une dizaine d'élèves posant des difficultés d'apprentissage et de comportement du collège.

Le projet s'adresse à un groupe mixte restreint de 8 jeunes autour d'un temps nommé « Aide à la Réussite ». Les séances s'organisent en deux temps :

- un temps autour des exigences de l'école (organisation, apprentissages, méthodologie...);
- un temps autour d'un atelier théâtre

Contact : Marie-Chantal DUFOUR, Service animation, jeunesse, éducation populaire, vie étudiante – 03.87.55.56.47 – mcdufour@mairie-metz.fr

• **MONTBÉLIARD (25) Ville amie des enfants depuis 2009 – 27 500 habitants/6 922 enfants**

La Ville a créé un espace parent-enfants gratuit et ouvert à tous, inscrit dans le Programme de Réussite Educative, où les parents sont accueillis sur la base de leurs compétences et non pas sur leurs manques.

Article complet sur le site VAE : [Espace parents-enfants de Montbéliard](#)

- **PLOEMEUR (56) Ville amie des enfants depuis 2006 - 20 000 habitants/4 598 enfants**

Pour répondre au mieux aux problématiques enfance-jeunesse de son territoire, Ploemeur s'est doté d'un Observatoire de la Jeunesse, véritable outil de diagnostic pour agir et faire avancer la cause des enfants et des jeunes.

Article complet : [Un observatoire de la jeunesse](#)

Contact : Hervé Quentel, Directeur du service Enfance Jeunesse Quartiers au 02.97.86.41.04 ou hquentel@ploemeur.net

- **SAINT-CYR-SUR-LOIRE (37) Ville amie des enfants depuis 2004 – 16 100 habitants/3 600 habitants**

Mise en place d'un maillage territorial de tous les acteurs locaux que sont les professionnels de santé, de l'hôpital et de la ville, l'Etat (Education nationale, Justice, Assurance maladie, Action sociale), les collectivités territoriales et le secteur associatif afin de développer la prévention et d'éviter les ruptures de prises en charge des adolescents.

Article complet sur le site VAE : [Maillage territorial des acteurs locaux à Saint Cyr sur Loire](#)

- **CONSEIL GENERAL DU DOUBS (25), Département ami des enfants depuis 2011 – 520 000 habitants / 131 655 enfants**

- **Un relai parental innovant :**

Le département du Doubs a créé un relai parental (3 sites : Besançon, Montbéliard, Audincourt) destiné à accueillir des enfants (2-10 ans) dont les parents se trouvent momentanément indisponibles (hospitalisation, recherche d'emploi, stage,...). L'accueil s'effectue dans un cadre familial, hors de toute mesure de placement, pour une période allant de quelques heures à un mois maximum, 24h/24, 7J/7, 44 semaines par an. Les parents bénéficient dans le même temps d'une écoute et de conseils. Le tarif est lié aux ressources de la famille.

- **L'accompagnement psychothérapeutique des mineurs :**

Le Conseil général du Doubs soutient également deux structures locales d'accompagnement psychothérapeutique des mineurs : la Maison verte et la Maison des Adolescents.

La première est une structure d'écoute et d'accompagnement thérapeutiques des jeunes enfants (0-6 ans) et de leurs parents sur le mode psychanalytique et en référence aux expériences de Françoise Dolto. Depuis 2006, cette structure a été étendue pour accueillir les préadolescents, les adolescents et leurs parents.

La seconde propose un accompagnement global aux jeunes en difficultés psychologiques et à leur famille.

Les objectifs poursuivis est de permettre, sans barrière financière, à toute famille ou jeune en souffrance psychique d'accéder à un accompagnement spécialisé avec le choix de la méthode thérapeutique (psychanalytique ou comportementale).

➤ **La médiation familiale :**

Le département apporte un soutien à deux associations de médiation familiale et de rencontre enfants/parents séparés. Les consultations comprennent la mise à disposition de locaux pour faciliter l'exercice des droits de visite des parents sans logement.

Il assure également la formation des personnels du Conseil général (Aide sociale à l'enfance) afin de spécialiser leur intervention auprès des familles démunies. Enfin, il met en place des actions collectives à destination des enfants soumis à la séparation conjugale de leurs parents dans des conditions particulièrement complexe.

L'objectif est de permettre aux familles en difficultés relationnelles et « économiquement faibles » d'accéder à une consultation de conseil à coût réduit lorsqu'elle est à leur demande (sans prise en charge judiciaire).

Contact : Renaud HOUDAYER - Directeur Enfance-Famille au CG 25 -03.81.25.86.85 - renaud.houdayer@doubs.fr

➤ **Le réseau de Prévention pour l'obésité pédiatrique :**

Il s'agit d'un dispositif qui comprend un volet de dépistage de l'obésité des 0 à 6 ans dans le cadre scolaire et des actions de formation des personnels médicaux et médicosociaux compétents du Conseil général et de la Protection Maternelle Infantile.

Le second volet comprend l'organisation d'ateliers sportifs bihebdomadaires (ateliers Pass'Sport Form) durant toute l'année scolaire à l'attention d'enfants et d'adolescents obèses, suivis par le réseau, afin de les amener à s'inscrire dans un club sportif.

Contacts : Pour le volet dépistage : Dr Catherine MONNET – chef du service de PMI – 03.81.25.86.04 – catherine.monnet@doubs.fr / Pour les ateliers Pass'Sport Form : Hervé JACTIN – adjoint au chef de service jeunesse et sports – 03.81.25.83.60 – herve.jactin@doubs.fr